

Les généalogistes face à la rançon du succès

L'association charentaise, qui accueillait le forum régional ce week-end, redoute que l'argent ne trouble la donne.



Les associations régionales partageaient exceptionnellement leurs bases de données gratuitement, ce week-end. (Ph. Anne Lacaud)

PHILIPPE MÉNARD

La salle polyvalente de Merpins s'est transformée en machine à remonter le temps, ce week-end. L'association généalogique de la Charente y organisait le forum régional annuel. « On a 17 associations du Poitou-Charentes qui, exceptionnellement, ouvrent leurs bases de données gratuitement pendant deux jours », indique le président, Jean-Claude Mignon.

PUBLICITÉ

La dernière fois que le forum s'est posé en Charente, en 2006 à Gensac-la-Pallue, son association dénombrait 880 adhérents. Ils sont aujourd'hui 1 175. « Un tiers est du département, les autres du reste du pays, plus une poignée d'étrangers, dont 12 Québécois, quelques Allemands, deux Anglais, deux Américains, un Chilien, et deux ou trois Belges », précise-t-il. La cotisation, 15 € par an, donne accès à une large base de données.

Au tribunal administratif

Signe d'un besoin de racines, effet de mode ? La discipline est en vogue. « À tel point qu'il y a des sociétés commerciales qui se sont constituées. Il faut faire attention, ce sont des gens qui travaillent avec les données récoltées par des généalogistes amateurs et qui les vendent. Ils se font beaucoup d'argent », observe Jean-Claude Mignon. Il a ainsi choisi d'arrêter une collaboration avec l'un de ces acteurs quand il est entré en bourse. « On n'est pas là pour faire des profits aux actionnaires ! », tranche-t-il.

En Charente, l'afflux d'adhérents, une centaine de plus en un an, s'explique aussi peut-être par la bataille menée contre le Conseil général, qui a passé ses archives en ligne en accès partiel et payant. Le département est le seul en France, avec le Calvados, à avoir fait ce choix.

Une pétition initiée par un adhérent a récolté 24 000 signatures. « C'est désormais notre fédération nationale qui porte la chose. Elle a attaqué cette mesure au tribunal administratif de Poitiers », indique Jean-Claude Mignon.